

**PV n° 37 du 26 avril 2022**

# L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE  
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9**



## SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi  
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



**05 65 35 68 10**



**secretariat@district-foot-lot.fff.fr**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE STATUT DE L'ARBITRAGE

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2021-2022

PV N°3

Réunion du 11/04/2022 à 20 h 30

Présents :

✓ RAYNAL Marie Laure			
✓ LOUIS Dominique	✓	LAPLACE Daniel	✓
✓ SOURZAT Daniel	✓	GOUSSET Patrick	✓
			FAGES Roger
			NAVARRÉ Robert

### Ordre du jour :

Étude de la situation des clubs au 31/03/2022

\*\*\*\*\*

**Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District du Lot de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.**

\*\*\*\*\*

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE A LA DATE DU 31 MARS 2022 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage).

Les sanctions sont appliquées en regard des articles 41, 46, 47, 48 et 49 des statuts de l'arbitrage.

#### Sanctions financières :

##### D1 :

120 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4)

##### D2, D3, D4, Féminins régionaux et clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes

50 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et, multiplié par le nombre d'année d'infraction (**limité à 4**).

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022. Au 15 juin 2022, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

#### Sanctions sportives :

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe la plus élevée hiérarchiquement. La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

1<sup>ère</sup> année d'infraction : moins 2 mutés

2<sup>ème</sup> année d'infraction : moins 4 mutés

3<sup>ème</sup> année d'infraction : moins 6 mutés.

De plus, le club en infraction pour la 3<sup>ème</sup> année ne peut pas accéder à la division supérieure même s'il y a gagné sa place.

## La Commission valide la liste ci-dessous :

### Clubs de D1 : obligation 2 arbitres

- Ent Ségala Foot (548248)  
Nombre d'arbitre dans le club : 1  
2<sup>ème</sup> année d'infraction
- Ent Cajarc Cenenvières Foot (548858)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
3<sup>ème</sup> année d'infraction
- Haut Célé FC (582418)  
Nombre d'arbitre dans le club : 1  
1<sup>ère</sup> année d'infraction

### Clubs de D2 : obligation 1 arbitre

- FC de Gréalou (533064)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
Au-delà de la 4<sup>ème</sup> année d'infraction
- FC du Haut Quercy (541254)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
1<sup>ère</sup> année d'infraction  
La licence de M AIDDOU Mohamed a été renouvelé après le 31/08/2021. Ce dernier ne peut donc être comptabilisé dans le contingent d'arbitre du club

### Clubs de D3 : obligation 1 arbitre

- Cadets de l'Alzou Mayrinhacois (516970)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
1<sup>ère</sup> année d'infraction  
M TEULET Christophe ne couvrira le club qu'à compter de la saison 2023-2024 conformément aux articles 31-32-33 des statuts de l'arbitrage, changement de club
- Ent Cazillac Sarrazac (519734)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
1<sup>ère</sup> année d'infraction
- US de St Paul de Loubressac (522106)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
1<sup>ère</sup> année d'infraction
- Labathude FC (531282)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
Au-delà de la 4<sup>ème</sup> année d'infraction
- Thédirac FC (546315)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
2<sup>ème</sup> année d'infraction
- US Nozacoise (552062)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
3<sup>ème</sup> année d'infraction

- Lapopie Olympique (580907)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
Au-delà de la 4<sup>ème</sup> année d'infraction  
M AISSAOUI Lakhdar a renouvelé sa licence après le 31/08/2021  
Art 47 Alinéa 5 des statuts de l'arbitrage :  
[5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :  
a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,  
b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.]
  
- AS Livernon (552148)  
Nombre d'arbitre dans le club : 0  
2<sup>ème</sup> année d'infraction

**Clubs de ligue : l'examen de leur situation est fait par la CRSA**

La Présidente de la CDSA  
*Marie-Laure Raynal*  
Marie Laure RAYNAL

# INFORMATIONS GENERALES

## ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale du District du Lot de Football aura lieu le **SAMEDI 11 JUIN 2022** organisée par le club de CUZANCE.

Les clubs qui ont des vœux à formuler peuvent les faire connaître par courriel au secrétariat du District avant **le mercredi 6 mai 2022**.

Ces vœux seront examinés par le Comité Directeur du 12 mai prochain.

\*\*\*\*\*

**ATTENTION** aux conséquences sportives et financières d'un forfait d'équipes intervenant lors des deux dernières journées de championnat.

# COMMISSION DES JEUNES

## JOURNEE PPF U13 :

La journée de perfectionnement PPF U13 du mercredi 27 avril se déroulera au Stade du Calvaire et non à Londieu comme annoncé précédemment.

Rendez-vous de joueurs à 10 h 30 et fin de journée à 17 heures.

## COUPE FUTSAL U15 :

### Règlement :

Le tour préliminaire a lieu ce samedi 30 avril dans 3 centres : **Prayssac, Lalbenque et Latronquièrre** (voir ordre des matchs ci-dessous), sous la forme d'un mini championnat où toutes les équipes se rencontrent. (en cas de match nul : 5 tirs au but par équipe) seul le vainqueur de chaque centre sera qualifié pour la finale à trois qui se déroulera le 18 juin.

- Victoire : 4 points
- Match nul et victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul et défaite aux tirs au but : 1 point
- Défaite : 0 point

### Halle des sports de Prayssac 14 h 00 :

- 14h00 GMPPFC/AFBB
- 14h25 GCEM/Figeac Capdenac
- 14h50 GMPPFC/Figeac Capdenac
- 15h15 GCEM/AFBB
- 15h40 GMPPFC/Figeac Capdenac
- 16h05 GCEM/AFBB

### Gymnase de Lalbenque 14 h 00 :

- 14h00 GLCF46/GCPVDO
- 14h25 Cazals St Germain/Bouriane
- 14h50 GCLF46/Bouriane
- 15h15 Cazals St Germain/GCPVDO
- 15h40 GLFC46/Cazals St Germain
- 16h05 Bouriane/GCPVDO

### Gymnase de Latronquièrre 14 h 00 :

- 14h00 Ent Ségala/ESCG
- 14h35 ESCG/Lacapelle Football
- 15h10 Ent Ségala/Lacapelle Football

## **MODIFICATIONS TERRAINS, HORAIRES ET DATES :**

### U7 :

Le plateau du 14 mai 2022 organisé par le club de Figeac Capdenac QF se jouera à la **Plaine de Londieu à Figeac T1** et non à Capdenac. Equipes concernées : ELAN MARIVALOIS 1 et 2 ; LIVERNON ; FIGEAC CAPDENAC 1, 2 et 3.

### U17 :

La rencontre GCEM 1 – GLFC 1 (J6) non jouée le 16/04/2022 (covid) est reportée au **SAMEDI 28 MAI 2022** à 14 heures à Lacapelle Marival.

# COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

## **RAPPEL - REPORTS DE RENCONTRES :**

### **D1 – Poule Unique :**

La rencontre CAUSSE LIMARGUE 1 – ESCG 1 non jouée le 02/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée au **30/04/2022** à 20 heures à Thégra.

La rencontre SEGALA FOOT – BOURIANE non jouée le 02/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée au **30/04/2022** à 20 heures à Sousceyrac.

### **D2 – Poule A :**

La rencontre CAZALS 1 – CAUSSE SUD 1 non jouée le 24/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée **au 8 mai 2022** à 15 heures à Cazals.

### **D2 – Poule B :**

La rencontre ELAN MARIVALOIS 3 – FCHQ non jouée le 02/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée au **30/04/2022** à 20 heures à Leyme.

La rencontre CAUSSE LIMARGUE 2 – LABASTIDE MURAT non jouée le 03/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée **au 8 mai 2022** à 15 heures à Gramat.

La rencontre CAUSSE LIMARGUE 2 – FIGEAC CAPDENAC QF 3 non jouée le 24/04/2022 pour cause de terrain impraticable est reportée **au 1er mai 2022** à 15 heures à Thégra.

\*\*\*\*\*

### **½ FINALE D3 :**

La rencontre est prévue le DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI 2022 et opposera l'équipe de ST MATRE à celle de CAPDENAC à St Matre à 15 heures.

La finale est prévue le 15 mai 2022 à Labastide Murat et opposera l'équipe de MAYRINHAC au vainqueur de la demi finale.

### **FORFAIT GENERAL :**

Le club de LAPOPIE OLYMPIQUE en D2 – Poule B ayant été forfait le 27/03/2022 et le 24/04/2022 est déclaré FORFAIT GENERAL. Seuls les points de la phase aller sont conservés.

## **COUPE SENIORS A 8 :**

La 1<sup>ère</sup> journée (1/2 finale) aura lieu le **1<sup>er</sup> mai 2022 à Vayrac** et s'organisera comme suit, à partir de 15 heures :

- . CAVAGNAC – MAYRINHAC 2
- . CAVAGNAC – CAUSSE LIMARGUE 3
- . MAYRINHAC 2 – CAUSSE LIMARGUE 3

La finale se jouera le JEUDI 26 MAI 2022 (ascension) à Carennac avant la finale de la Coupe des Réserves A et B.

### **Règlement :**

Sous la forme d'un mini championnat où toutes les équipes se rencontrent, avec en cas de match nul 5 tirs au but par équipe.

- Victoire : 4 points
- Match nul et victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul et défaite aux tirs aux but : 1 point
- Défaite : 0 point

Seuls les deux premiers seront qualifiés pour la finale.

# TOURNOIS

Liste des tournois autorisés par le District du Lot de Football.

## **Rappel :**

- Les joueurs licenciés U17 (nés en 2005) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.). Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux tournois Seniors.
- Les tournois U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un tournoi. Le temps de jeu global doit être respecté.

## **LISTE DES TOURNOIS AUTORISES :**

- . LA FORTUNIERE FOOTBALL CLUB, le 1<sup>er</sup> mai 2022 – U17, Séniors et Vétérans à 7 à Labastide Murat,
- . PSV D'OLT, le 26 mai 2022 – U19, Séniors à 7 à Douelle,
- . ELAN MARIVALOIS, le 5 juin 2022 – U17 à 11 à Leyme,
- . ELAN MARIVALOIS, le 2 juillet 2022 – U7, U9 et U13 (à 5 et à 8) à Leyme.

# COMMISSION DES FEMININES

## **COUPE DU LOT (à 8) :**

Les ½ finales auront lieu le DIMANCHE 8 MAI 2022 à 10 heures et opposeront :

- . QUER BLAN/LACAP/LALB – BOURIANE à Castelnau Montratier,
- . FCHQ – LISSAC ET MOURET à Carennac.

La Finale est prévue le 29 mai prochain.

## **COUPE GROUPAMA (à 11) :**

Les ½ finales auront lieu le DIMANCHE 8 MAI 2022 à 10 heures et opposeront :

- . CAHORS FC 1 – FIGEAC CAPDENAC QF 1 à Cahors,
- . ELAN MARIVALOIS 1 – VAL ROC 1 à Leyme.

La Finale est prévue le 28 mai prochain à Prayszac.

# COMMISSION DES ARBITRES

## Compte rendu réunion CDA du 11 MARS 2022

**Présents :** Robert Navarre, Fanny Vayssières , Bernard Bats, Didier Cuniac, Patrick Gousset, Damien Hug , Dominique Louis.

**Excusés :** Serge Martin, Marine Galthie , Gilles Capelle, Robin Hingrand, Thomas Lemeurlay, Franck Pigeon, Benjamin Sorbet.

Ouverture de la séance par Robert Navarre à 19 h 30, quorum étant atteint.

Le Président du District demande de l'excuser pour son absence.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22/12/2021. La réunion prévue en janvier 2022 a été annulée pour cause COVID.

Le Président donne connaissance aux membres de la sanction prise par la Commission de Discipline à l'encontre d'un Arbitre. Approbation de cette décision.

Evocation du cas de certains Arbitres par rapport à leur comportement.

### Formation :

- Damien HUG précise que celle prévue lors de la réunion d'Hiver a été annulée pour cause COVID et impossibilité de pouvoir l'organisée.
- Formation et préparation pour les Arbitres qui souhaitent être candidats pour évoluer la saison prochaine en Ligue. 2 Sessions sont prévues avec questionnaire et Test Physique.

### Observations :

- Tous les Arbitres Titulaires ont eu 1 Observation.
- Pour les Stagiaires ils ont eu entre 2 à 5 Tutorats pour évaluer leur possibilité à arbitrer seul.

**Merci à l'ensemble des Observateurs et des Tuteurs pour le temps donné afin d'effectuer ces observations.**

### Désignations :

- Le pôle désignation déplore que trop d'Arbitres ne rentrent pas ou trop tardivement leurs indisponibilités. Pour la bonne gestion, il est vraiment nécessaire de le faire, dès que les personnes ont la connaissance de ne pas être disponible.
- Il est fréquent que certains Arbitres avertissent au dernier moment sans véritable justification (Souvent les mêmes !!!!).

**Merci d'être le plus discipliné possible pour faciliter la tâche des personnes en charge des désignations.**

**Merci aussi aux Arbitres qui sont disponibles pour remplacer aux derniers moments.**

**Divers :**

- Certains clubs font des demandes pour changer des Arbitres désignés. La CDA s'y refuse catégoriquement.
- Il est évoqué le fait que beaucoup de contestations émanent des Educateurs qui sont sur les bancs de Touche en particulier lors des matchs de jeunes avec des Arbitres Stagiaires. Il serait souhaitable de se rappeler du rôle d'éducateur et tenir un comportement qui donne l'exemple.

**Informations :**

- Préparation des désignations des Phases Finales Coupes et Championnats.
- Classement des arbitres à l'issue de la Saison 2021/2022 par la commission restreinte de la CDA (Président, Responsable Observation, Responsable Formation).
- Convention Echange Inter-Districts est en cours sur la 2<sup>ème</sup> partie de la Saison.  
6 Matchs en Aveyron – 6 Matchs en Tarn & Garonne. 6 Arbitres de L'Aveyron et 6 Arbitres du Tarn & Garonne sont venus officier dans le LOT en D1.  
Cette convention sera reconduite sur toute la saison 2022/2023.

L'Assemblée Générale de fin de saison des Arbitres aura lieu à BIARS le 03/07/2022. Une convocation sera envoyée quand tout sera organisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21 h 45.

Le Président,  
R. NAVARRE

## INFORMATIONS GENERALES

Pour information, le relevé des sommes dues par votre club vous sera envoyé d'ici la fin du mois d'avril.

Cependant et dès à présent, vous avez la possibilité de verser un acompte (par virement bancaire, chèque) en consultant l'état financier de votre compte club en allant sur Footclub :

*MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison en cours.*